



*Municipalité de Chute-Saint-Philippe*  
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné Éric Paiement, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, que la présente demande de dérogation mineure sera déposée à la séance régulière du Conseil de Chute-Saint-Philippe le 12 juillet 2022.

Au cours de cette séance, le Conseil aura à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante;

#### Propriété visée par la demande :

112, chemin du Lac-Pérodeau  
Matricule 0576 59 2283

#### Nature et effet de la demande :


La demande de dérogation mineure consiste à permettre d'agrandir le bâtiment accessoire actuel par l'ajout d'un appentis de 3.66 m x 9.14 m dans la marge avant, soit une superficie additionnelle de 33.45 m<sup>2</sup> ce qui dérogerait des articles suivants :

- 8.3.1 k) du règlement de zonage no. 139 relatif à la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires qui ne doivent pas excéder 120 mètres carrés pour un terrain de moins de 3 700 mètres carrés;
- 8.3.3 b) la superficie maximale au sol d'un garage privé est de 120 mètres carrés, sans toutefois dépasser au sol du bâtiment principal;

Donc, permettre de déroger aux articles 8.3.1 k) (superficie maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires), qui aurait une superficie totale de 147.20 m<sup>2</sup> au lieu de 120 m<sup>2</sup>, soit permettre un excédent de 27.20 m<sup>2</sup> et 8.3.3 b) (superficie maximale d'un garage 120 m<sup>2</sup>, sans excéder la maison) qui aurait 133.80 m<sup>2</sup> au lieu de 120 m<sup>2</sup>, soit permettre un excédent de 13.80 m<sup>2</sup>.

Vous pourrez aussi consulter cet avis public, sur le site internet officiel de la municipalité au [www.chute-saint-philippe.ca](http://www.chute-saint-philippe.ca)

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 23 juin 2022.

  
Éric Paiement,  
Secrétaire-trésorier et DG